



Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne « *Actions des parlementaires bretons sur la reconnaissance des langues régionales* »

Le Conseil culturel de Bretagne soutient pleinement l'action des parlementaires bretons pour une reconnaissance pleine et entière des langues régionales.

Le 13 février prochain, l'Assemblée Nationale examinera la proposition de loi Molac relative à la « *protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion* ».

Cette loi s'inscrit dans le prolongement de l'inscription des langues régionales comme patrimoine de la France dans la Constitution (article 75-1). Pour que cette reconnaissance ne reste pas un ensemble vide, la proposition de loi vise à combler une lacune juridique en précisant les mesures nécessaires à une pleine reconnaissance des langues régionales dans la République, en les incluant dans le code du patrimoine, constituant ainsi une base légale.

Ces mesures s'articulent autour de trois domaines :

1. L'enseignement :

- reconnaissance des langues régionales comme matière facultative dans le cadre de l'horaire normal d'enseignement ;
- reconnaissance de l'enseignement bilingue ;
- possibilités de financement des dépenses d'investissements par les collectivités territoriales ;
- participation financière des communes à la scolarisation des élèves en langue régionale.

2. La protection patrimoniale :

- mise en place d'une politique pour la conservation et la connaissance du patrimoine culturel immatériel ;
- mise en place d'une politique de sauvegarde des archives d'intérêt patrimonial concernant les langues de France.

3. La vie publique et les services publics :

- généralisation de la signalétique plurilingue ;
- reconnaissance dans les actes d'état civil des signes diacritiques des langues régionales de France.

Ce dernier point faisant suite à l'initiative du Sénateur Michel Canevet de faire voter par le Sénat la reconnaissance du n tildé devrait permettre de régler par la loi l'affaire Fañch sur laquelle était intervenu le Conseil culturel en septembre 2017.

Le Conseil culturel de Bretagne demande à tous les parlementaires de soutenir ces initiatives afin de consolider par la loi l'avenir de nos langues régionales.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0